



## Créé une SCI ou pas....

Par **pike31**, le **06/03/2016 à 10:43**

Bonjour,

Alors voila, mes parents, ma compagne (avec qui je suis pacsé) et ma soeur et son mari, aimerions acheter un appartement à la montagne (à 2h de chez nous) pour le louer principalement... et y aller qd c'est dispo, tout ca géré par une agence là bas. Pour tout les 6, notre budget serait de 60000euros maxi, soit environ 20000euros par couple. On a deja vu avec le banquier et de son coté tout est OK. Mais la ou je bloque c'est au niveau de la SCI.. bcp de personnes de notre entourage nous conseille de monter un SCI, mais est ce que ca vaut le coup? Pour l'instant c'est notre 1er achat locatif et on envisage pas dans l'immediat l'achat d'un autre. On veut deja voir si on rentre bien dans nos frais et dans X année on verra.

Avez vous des conseils a nous donner?  
Je vous remercie pour votre aide.

Par **youris**, le **06/03/2016 à 10:51**

bonjour,  
vous devriez trouver des informations dans ce lien:  
<http://www.pap.fr/conseils/famille/acheter-une-residence-secondaire-a-plusieurs/a12172>  
salutations

Par **pike31**, le **06/03/2016 à 11:05**

Merci pour votre reponse, par contre pour la sci on ne donne aucune idée de prix... j'aimerais bien une valeur approximative... juste pour une création d'une sci. (Meme si je sais que ca varie selon les notaires) mais bon.. on serait a quoi? 400euros? 1000euros? 3000euros?

Merci

Par **catou13**, le **06/03/2016 à 12:13**

Bonjour,

Vous dite que le bien est destiné "principalement à la location".

Attention, d'un point de vue fiscal, la location en meublé à titre habituel est une activité commerciale. La SCI pourrait être alors assujettie à l'impôt sur les Sociétés.

Rapprochez-vous d'un fiscaliste.

Par **pike31**, le **06/03/2016** à **12:37**

Ha... du coup vous pensez que faire par indivision serait mieux, plus avantageux et moins couteux? car oui le but c'est de le louer.